



**Pièces du dossier à fournir :**

- Courrier de demande adressé au Président de la Communauté de communes
- Copie de(s) facture(s) acquittée(s). (Les factures seront obligatoirement datées de l'année de la demande)
- Copie du/des agrément(s)
- Copie du/des contrat(s) de travail en cours
- Formulaire de demande dûment complété
- Courrier des préconisations de la PMI (dans le cadre d'une demande incluant du matériel et/ou travaux de sécurisation des espaces extérieurs)
- RIB (au nom de l'assistante maternelle, de la MAM (le cas échéant))

\*\*\*\*\*PARTIE RESERVEE A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES\*\*\*\*\*

Accusé de réception envoyé le : \_\_\_/\_\_\_/\_\_\_

Demande pièces manquantes : \_\_\_/\_\_\_/\_\_\_

Complétude du dossier \_\_\_/\_\_\_/\_\_\_

Commission d'attribution du : \_\_\_/\_\_\_/\_\_\_

**Montant total des dépenses éligibles :**  € TTC

**Observations :**

---

---

---

---

---

---

---

---

---

---

**Barème appliqué :**

- Première installation, agrément supplémentaire ou renouvellement d'agrément :
  - Participation à hauteur de 50% des dépenses engagées TTC, dans la limite de 300 €
- Aucun changement de situation professionnelle (installation, renouvellement, agrément supplémentaire)
  - Participation à hauteur de 50% des dépenses engagées TTC, dans la limite de :
    - 100€ pour toutes les catégories de matériel
    - 50€ pour le matériel éducatif et culturel

**Montant de l'aide à verser :**  € TTC

Le \_\_\_/\_\_\_/\_\_\_

Christian NAUDAN,  
Président